

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/11/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 29/11/2022
Et
Publication ou notification du :
29/11/2022

L'an 2022, le 25 Novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de DREUZY Philippe, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/11/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/11/2022.

Présents : M. de DREUZY Philippe, Maire,
Mmes : COLLET Elisabeth, CORNUAULT Yolande, MARTIN Muriel, ORLAND Martine, QUERCY Christine, VILLEY Séverine,
MM : AGOUTIN Cyril, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DE BLOIS Bruno, DELIGNY Frédéric, FOUCAULT Gilles, GARRIDO Francis

Excusé avant donné procuration : M. BLEUSE Georges à M. de DREUZY Philippe

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUQUIN Jean-Jacques assisté de Mme BOUSSIER Marie-Anne

2022-46 – Demande de Fonds de concours CCPS 2022 pour les travaux du logement de Villechaume

Monsieur le Maire souhaite solliciter la Communauté de Communes des Portes de Sologne dans le cadre du Fonds de Concours 2022 pour les travaux du logement de Villechaume.

Le coût prévisionnel de l'opération sera donc financé selon le plan suivant :

Coût prévisionnel de l'opération	Plan de financement
16 167,05 €HT	Fonds de Concours CCPS : 8 083,52 €
	Commune : 8 083,53 €
	TOTAL : 16 167,05 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE à l'unanimité** le projet et le plan de financement,
- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à solliciter la Communauté de Communes des Portes de Sologne dans le cadre du Fonds de Concours 2022 pour l'aide au financement pour les travaux du logement de Villechaume.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Le Secrétaire de séance,
M. BOUQUIN Jean-Jacques

En mairie, le 25/11/2022



Le Maire,
Philippe de DREUZY

